

Les chemins tortueux de la démocratie

L'enquête publique, dont l'objet était d'informer le public et de recueillir son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un terminal méthanier au lieu-dit "Le Clipon" à Loon-Plage, s'est achevée le 21 novembre dernier. Les (nombreuses) observations inscrites sur les registres accessibles aux citoyens dans six mairies et à la sous-préfecture et appelées à nourrir le mémoire élaboré par les cinq commissaires enquêteurs, serviront donc à éclairer le Préfet. Celui-ci est chargé de prendre, objectivement on le suppose, la décision d'autoriser ou non l'exploitation du terminal projeté. L'on pourra donc considérer que l'on a assisté à un bel exercice de démocratie participative, SAUF QUE...

Sauf que :

- préalablement à l'enquête entamée le 6 octobre, le citoyen participatif n'aura pas manqué d'être troublé (il nous en a fait part) par le fait que, dès juillet, le Préfet avait délivré un permis de construire à l'un des promoteurs du projet, en l'occurrence Dunkerque-LNG, filiale d'EDF. Troublant, non ?
- parvenu sur l'un des sites pas toujours aisément accessible (comme ce fut le cas à Gravelines) où se trouvaient mises à disposition les pièces du dossier, le citoyen participatif s'est trouvé confronté à une pléthore de documents (7800 pages!), le plus souvent très techniques, inassimilables par un individu non spécialiste, même normalement constitué. Bien sûr, on nous rétorquera que c'était là une marque de transparence exemplaire. Sauf que, parmi cet ensemble impressionnant manquaient des pièces aussi essentielles pour la bonne compréhension des enjeux que le troisième volet du projet, c'est-à-dire ce qui a trait à l'aménagement et l'impact du gazoduc issu de la plateforme méthanrière ou le rapport de l'Autorité de Sécurité Nucléaire sur les contraintes imposées par la proximité de la centrale nucléaire de Gravelines.

- comme toujours en pareil cas, l'annonce de la tenue de l'enquête publique fut reléguée dans les pages les moins lues des journaux : celles des annonces dites légales et ce dans un style de nature à désespérer le citoyen participatif le plus coopératif.
- conjointement, les lecteurs de la presse institutionnelle auront pu observer qu'aucun de ses supports n'a fait part du lancement de l'enquête ni de son déroulement. À croire qu'une majorité d'élus ne tenaient pas à ce que leurs administrés participatifs s'expriment sur le sujet...



En dépit de tous ces handicaps, plus de deux cents citoyens participatifs ont formulé des observations sur les registres, observations très majoritairement négatives. De mémoire de commissaire enquêteur, on avait rarement, si ce n'est jamais, vu cela. De surcroît, quelque 3 000 signatures d'opposants-pétitionnaires ont été annexées au dossier. Pour l'ADELFA, si l'enquête est close, la détermination reste intacte.

Jean Sename

Klimato un géant pour sauver le climat

Le 6 décembre, le géant Klimato était en escale à Dunkerque afin d'attirer l'attention autour des enjeux du changement climatique. Son voyage régional avait lieu en même temps que démarrait le sommet de l'ONU à Copenhague où les "grands" de ce monde auraient à prendre des décisions capitales pour l'avenir de la planète. Tous les scientifiques, ou presque, sont unanimes à reconnaître qu'au-delà de 2 degrés supplémentaires, le réchauffement climatique aura des conséquences graves, voire irréversibles, sur la bonne marche de notre monde.

Ce n'est donc pas par hasard que Klimato est passé par Dunkerque, ville maritime qui concentre à elle seule bien des enjeux : émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'il est nécessaire de juguler, risque de montée du niveau de la mer et difficultés d'évacuation des eaux de notre arrière-pays, lieu de passage - déjà - de nombreux réfugiés qui fuient des pays en guerre et dont les conflits ne sont pas toujours sans lien avec les conséquences du changement climatique - c'est le cas au Darfour - ou avec la soif de pétrole des pays industrialisés...



photos papydo

Le matin, Klimato a fait escale au Clipon pour rappeler que le projet de terminal méthanier tourne le dos aux impératifs de réduction de nos émissions de GES. Nous y avons planté un ginkgo biloba, l'arbre qui avait résisté au cataclysme nucléaire d'Hiroshima, symbole d'espoir pour l'humanité. Nous comptons ainsi faire entendre raison à nos décideurs locaux

qui nous entraînent encore aujourd'hui dans des voies hasardeuses : l'importation d'énergies fossiles émettrices de carbone.

L'après-midi, nous voulions attirer l'attention du grand public sur la nécessité d'être plus



sobre en énergie et de modifier nos comportements quotidiens (manger moins de viandes, consommer davantage de produits locaux, se déplacer en transport collectif ou à vélo, mieux isoler nos logements, bref : réduire notre empreinte écologique). Il s'agissait aussi de rappeler les enjeux plus globaux du sommet de Copenhague : diminuer de 40 % d'ici à 2020 les émissions de GES des pays les plus riches par rapport à celles de 1990, aider les pays les plus pauvres au nom de la "justice climatique" (rappelons qu'ils sont et seront les premiers touchés par les catastrophes et que l'on a une dette historique envers eux au regard de nos émissions effectives depuis un siècle et demie), aide à la reforestation afin de piéger le carbone émis et lutte contre la déforestation qui persiste encore aujourd'hui...

Au vu de la taille des défis à relever, il fallait bien un géant de près de 5 mètres de haut tel Klimato et sa colombe de la paix sur l'épaule pour réveiller à la fois les populations et les responsables politiques. Klimato était également accompagné d'une fanfare coudekerquoise afin de "faire du bruit" pour le climat, et par un de ses homologues géants : le jardinier Hilaire-Patate de Rosendaël, qui sait plus que quiconque que le climat risque d'avoir des conséquences terribles sur nos productions agricoles et maraîchères. Merci à tous pour cette belle journée de mobilisation!

Les amis de la terre



Incinérateur communautaire : **flagrant délit de non transparence**

Coup dur pour les promoteurs de l'incinérateur communautaire : en octobre dernier, suite à un contrôle inopiné opéré... en Juillet, soit trois mois plus tôt (!), il est apparu, à la lecture d'un arrêté pris par le Préfet du Nord, que l'équipement flambant neuf que l'on nous avait promis plus blanc que blanc, avait émis deux fois plus de dioxines qu'autorisé. Et tout un chacun de se souvenir que son prédécesseur avait été fermé une décennie plus tôt, précisément parce qu'il balançait dans l'atmosphère beaucoup plus de dioxines que permis.

Simple incident de parcours vite résorbé, susurra le représentant de la DREAL ayant en charge les installations classées. Et d'ajouter : « *l'action est exemplaire* » (sic!). Même pas mal, surenchérit en substance le vice-président communautaire en charge du dossier : se basant sans doute sur son expertise médicale bien connue, il confia péremptoirement à la presse : « *cette anomalie n'a pas eu de conséquence directe sur la santé* », sous entendu : des populations environnantes. ("Le Phare" du 21 octobre)

Vraiment pas l'ombre d'un problème pour la santé? Dans l'immédiat sans doute, mais qui peut dire si, à plus ou moins long terme, les substances cancérigènes émises ne feront pas du dégât? S'il n'y avait aucun risque d'ailleurs, on se demande bien pourquoi l'autorité fixe des normes à ne pas transgresser. Et pourquoi également ce sont des émissions intempestives de dioxines survenues à Seveso (Italie) qui qualifient désormais les entreprises présentant des risques majeurs.

La conspiration du silence

Pour tout un chacun, il est clair que les exploitants de l'incinérateur communautaire ont transgressé la réglementation. Mais ce qui dans l'affaire, est apparu plus insupportable encore, c'est que tous ceux qui détenaient l'information n'en ont soufflé mot.

À croire que cet incident significatif serait classé, pensaient-ils, au rayon des profits et pertes sans que le public en ait eu vent. Curieuse conception de la transparence, invoquée à tout bout de champ!

Il faut savoir en effet que, avec quelque retard à l'allumage, l'incinérateur s'est trouvé doté d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) qui, comme son nom l'indique, se doit d'être informée en temps réel de tout événement survenant dans le CVE, événement portant à conséquences.

Il n'en a rien été en Juillet dernier. Ce qui, de notre point de vue exprimé depuis en CLIS et en réunion du SPPPI, altère de beaucoup la crédibilité des institutions qui nous gouver-



nent. Peut-être d'ailleurs faut-il voir dans cette attitude la volonté non avouée de ne pas apporter de l'eau au moulin des opposants à l'incinérateur Flamoval qui, sur le territoire d'Arques (Pas-de-Calais) devrait être l'alter ego de celui de Grande-Synthe. On mesure mieux désormais que l'un et l'autre incinérateurs dont nous avons combattu et nous combattons l'installation se situent à contre-courant des orientations préconisées par le Grenelle de l'Environnement et par le sommet de Copenhague. Rien à voir, absolument rien à voir avec le développement durable dans les plis duquel d'aucuns se drapent sans vergogne.



De mal en pis

Très mauvaise passe pour AREVA, EDF, et CEA au pays où, avec plus de 80 % du marché de la production électrique, l'énergie nucléaire règne sans partage sans qu'on en ait jamais réellement débattu.

En effet, peu après qu'ait été révélé qu'une quantité non négligeable de déchets produits par l'industrie nucléaire française était exportée en catimini pour un stockage à ciel ouvert dans la lointaine Sibérie, voici que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (l'ASN), dite "le gendarme du nucléaire", affronte le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), suite à la découverte dans l'atelier technologique du plutonium

de Cadarache en cours de démantèlement d'une quantité résiduelle de plutonium (39 kos) trois fois supérieure à ce qui était attendu.

39 kos, c'est, au choix, la quantité nécessaire à la réalisation de 6 bombes atomiques ou un risque de criticité, c'est-à-dire d'accident majeur. C'est dire que les marges de sécurité qui s'imposent à l'exploitant étaient très largement entamées!

Pas étonnant dès

lors que l'ASN, plutôt en retrait en termes d'évaluation un tant soit peu musclée (voir l'incident de l'assemblage de Gravelines), ait classé l'événement au niveau 2 de l'échelle INES et décidé la suspension *sine die* du démantèlement. Une double sanction fort peu du goût du contrôlé estimant quant à lui – on connaît la chanson – qu'il était blanc comme neige sur ce coup-là.

À peine révélées les dérives de Cadarache, ne voilà-t-il pas que, à l'initiative conjointe de l'ASN, décidément en verve, et des autorités de sûreté britannique et finlandaise, éclate l'affaire de l'EPR, fleuron d'AREVA.

L'EPR? Eh bien oui, le réacteur dit de la troisième génération qu'une Commission Nationale du Débat Public, de passage à Dunkerque voici quelques années, nous avait présenté comme étant le must de la technologie hexagonale en matière de nucléaire. Bref, un produit que ses promoteurs et le chef de l'État jouant les voyageurs de commerce de luxe voient déjà fleurir juteusement aux quatre coins de la planète.

Pas de chance: le mythe est passablement écorné. On savait déjà que le prototype construit en Finlande accuse un retard de fabrication de 2 à 3 ans – ce qui, mettez-vous à leur place, n'enchantait guère les autochtones –. Même topo, en dépit des propos rassurants de notre premier ministre, avec le n°2 érigé à Flamanville. Et voilà donc que les trublions précités trouvent que, question sécurité, l'EPR n'est pas au top-niveau. La dérive technologique et financière est donc tout à fait malvenue vis-à-vis d'acheteurs potentiels qui trouvent déjà le "fleuron" hors de prix à la commande.

Avant-dernière anicroche de taille: à peine le réacteur n°1 de Gravelines venait-il d'être remis en route après l'épisode du blocage d'un assemblage dans le cœur dudit réacteur (voir notre précédente édition) et voilà qu'au Tricastin, qui avait déjà connu pareil incident un an plus tôt, un assemblage fait à son tour des siennes. Bien qu'on en soit au quatrième incident de ce type, dont trois depuis l'été 2008, l'ASN classe imperturbablement l'événement au niveau 1 de l'échelle INES. Ce n'est même pas un incident, ce n'est qu'une simple anomalie, ce qui évidemment est beaucoup plus rassurant!

Dernier événement enfin dans l'attente du suivant: le réacteur 4 de Cruas sur les bords du Rhône a failli s'emballer début décembre pour la raison bien simple que, suite aux pluies diluviennes que l'on a connues, des débris végétaux flottants s'en sont allés obstruer la station de pompage des eaux fluviales de refroidissement de l'installation. Il a fallu qu'EDF arrête en urgence le réacteur et ait recours à une réserve d'eau de secours pendant qu'en pleine nuit, le personnel débouchait le système de filtration défaillant! Gageons qu'un de ces jours, l'exploitant installera, comme cela a été fait à notre demande à Gravelines, un barrage flottant, histoire d'éviter pareille improbable mésaventure.

Ces accrocs en série ne vous semblent-ils pas bien troublants, surtout en des temps où, à grand renfort d'effet d'annonces et de coups de bluff, nos gouvernants et les dirigeants de l'entreprise dite nationale tentent de passer en force sur la durée d'exploitation des réacteurs. 40 ans, 50 ans, 60 ans, qui dit mieux? Les enchères montent alors que Fessenheim, plus vieille centrale "en activité" et affichant seulement une bonne trentaine d'années d'usage, présente de graves signes de défaillance lui valant d'être à l'arrêt depuis des mois!

Qui après cela pourra encore prétendre que tout baigne au royaume de l'atome? ■



Total : sur la mauvaise pente

Ce que l'on présentait depuis quelque temps avec l'arrêt de la production de la raffinerie Total de Mardyck, arrêt présenté comme purement conjoncturel, va-t-il devenir inéluctable? L'entreprise mettra-t-elle la clé sous la porte? À l'heure où ces lignes sont écrites, il est encore trop tôt pour l'affirmer.

En tout cas, l'ADELFA comprend tout à fait les inquiétudes, le désarroi du personnel d'une entreprise, certes vieillissante (son implantation sur le littoral date du milieu des années 70), mais que l'on imaginait encore bonne pour le service après un check-up d'envergure annoncé pour les premiers mois de 2010.

Il risque de n'en être rien, de par la volonté de responsables au plus haut niveau qui n'ont pour ligne d'horizon que la courbe des profits. Or nul n'ignore que le pétrolier en a accumulé de colossaux ces dernières années. Ainsi pour 2008, le bénéfice qu'il a engrangé ne s'élève-t-il pas à 14 milliards d'euros?

Cette situation tout à fait florissante aurait pu, aurait dû constituer un gage de pérennité pour la raffinerie des Flandres. Or il semble bien qu'il n'en est rien et que, comme souvent malheureusement, ce sont plus de 500



salariés et prestataires qui risquent de faire les frais d'une restructuration qui s'annonce.

Il est vrai qu'en matière d'éthique citoyenne, Total ne brille pas de mille feux. Les séqueles judiciaires de la marée noire issue des flancs de "l'Erika", les soutiens équivoques à la junte birmane, pour ne citer que quelques exemples, en ont encore attesté récemment.

Cette triste perspective, s'ajoutant à la fermeture programmée de Rexam (140 salariés) jette une lumière crûe sur notre littoral qui, ayant joué et jouant de par la volonté de ses dirigeants la carte biaisée de l'industrialisation à tout va, étale au grand jour sa fragilité. ■

Dunkerque aurait-il mangé son pain blanc ?

Dans son édition du 9 décembre (diffusée exclusivement sur la métropole lilloise), le quotidien gratuit "20 minutes" consacre une page entière aux incidences de la réforme de la taxe professionnelle (TP) sur les finances de la CUD sous le titre sans équivoque: « *c'est la fin des riches heures de Dunkerque.* »

Rappelant qu'avec 272 millions d'euros de TP, la Communauté « *touchait presque autant de recettes que le Grand Toulouse* » (trois fois plus peuplé), le journal observe que « *l'âge d'or touche à sa fin.* » Selon une analyste de l'INSEE, cette manne représenterait en effet « *83 % des recettes fiscales totales* » de la collectivité.

Dans la mesure où le gouvernement entend changer la donne, "20 minutes" souligne qu'une raréfaction des crédits obligera la CUD non seulement à contenir les dépenses de fonctionnement ordinaires – ce qui ne sera pas aisé – mais aussi celles engendrées par

les équipements flambant neufs tels le "Plus" de Cappelle qui a coûté 25 millions d'euros ou le futur bassin d'aviron de Gravelines (27 millions). Et d'observer qu'à l'occasion du débat sur le projet de terminal méthanier (« *usines polluantes contre emploi et recettes fiscales* »), « *le consensus politique se fissure* », le maire de Grande-Synthe estimant (comme l'ADELFA), qu'« *il faut changer de cap et préparer la mutation de l'agglomération* ».

Interrogé par le journal, Michel Delebarre, quant à lui, relève: « *on est l'une des collectivités locales les plus touchées par la réforme de la TP, parce qu'on a assumé notre rôle dans l'industrialisation du pays* ». Et d'ajouter: « *ce n'est pas à coups de grandes surfaces qu'on créera de l'emploi... Dunkerque est l'un des principaux sites industriels français, il faut savoir ce que l'on veut.* »

C'est très précisément la question que l'ADELFA pose depuis belle lurette... ■



Élevages industriels

La résistance s'organise

• Trois dossiers d'enquêtes publiques en deux mois à propos de projets d'implantation d'élevages industriels de porcs! À Houtkerque et Bambecque, les projets sont belges. À Nordpeene, le projet est français. Pour les habitants, les questions posées sont les mêmes: ils nous envahissent ou on les invite? Et qui les invite? Edmond Kociszewski, président de DEFI, monte au créneau...

• « À Houtkerque et Bambecque, les projets sont portés sur les fonds baptismaux par une société belge DICOPOR et un particulier également belge implanté dans la région depuis 2007 en attente d'un montage financier et de la constitution de son plan d'épandage. La population prit l'initiative d'une levée de boucliers, excédée qu'elle était par le risque des nuisances futures tant olfactives qu'environnementales. Et la crainte de la pollution de la nappe phréatique fit le reste.

• réglementations différentes portant sur les installations passant de 300 à 2000 porcs. Pour M. Delassus, maire d'Hardifort et éleveur lui-même, le texte réglementaire français se révélera catastrophique pour les éleveurs français. Avec la limite de 2000 animaux résidents permanents sans enquête publique, des éleveurs français ne trouveront pas les moyens nécessaires pour monter ce type d'usine. De son point de vue, les éleveurs belges profiteront de ce texte pour investir en France à la place des autochtones. Quoi qu'il en soit, lors des réunions organisées, les habitants n'ont pas rencontré de syndicalistes pour aider à empêcher le montage de ce type de porcherie.

Parce que l'avenir se prépare aujourd'hui...

Le village d'Houtkerque et celui tout proche de Bambecque sont aujourd'hui menacés de l'implantation de deux grosses usines à cochons belges de respectivement 2 000 et 3 000 porcs soit 14 000 minimum sortis par an. Les belges ne peuvent plus s'installer chez eux (sols outrageusement pollués, normes sanitaires draconiennes, terrains trop chers...) alors ils passent la frontière pour profiter du laxisme de nos lois. À eux les profits, à nous les nuisances!

Houtkerque et Bambecque refusent cette fatalité et se battent depuis plusieurs semaines contre ces implantations, pour que les erreurs d'hier servent de leçons et que nos enfants puissent jouir demain encore d'un environnement sain. M. le Préfet, soutenez-nous et dites NON à ces industries polluantes en Flandre intérieure.

• À Nordpeene, ce n'est pas pareil. Le projet d'agrandissement de la porcherie est porté par un éleveur français qui, par souci de rendement, veut augmenter ses capacités de production. Pour défendre son projet, une équipe d'agriculteurs, syndicat en tête, s'est alors déplacée en force pour essayer de "pourrir" la réunion organisée alors par une antenne de DEFI.

• Lors de cette réunion, en cours d'enquête publique, Denis Bollengier, vice-président de la FDSEA 59 se fit le chantre de la profession et rendit un hommage appuyé aux éleveurs de porcs. Le demandeur sollicita de pouvoir défendre son projet face au public. Ce qu'il fit d'une manière idyllique mais non convaincante. En tout cas cette discussion, ô combien constructive, permit de comprendre un certain nombre de choses et a ouvert des nouveaux horizons sur le mal-vivre de certains éleveurs. Il va de soi que la concurrence dite déloyale des éleveurs belges venant s'implanter en France risque fort de mettre en péril l'élevage français, tant pour les grosses unités que pour les unités d'élevage sur paille. Et cela essentiellement en raison de

Sans épandage, il n'y a pas de projets...

La crainte ressentie par les éleveurs français de voir une entrée en force des industriels belges est-elle fondée? Bien sûr que non. Il leur suffirait, comme dit, de faire bloc pour endiguer cette marée montante, car il va de soi que de tels projets ne peuvent voir le jour que si l'agriculture française donne ses terres pour l'épandage. Donc c'est sûr: leur avenir est entre leurs mains. Il leur suffirait de ne plus importer de lisier ou de fientes de volailles, de refuser tous compromis et de mettre de l'ordre dans leur corporation.

• Lors de la réunion de Nordpeene, nous avons vu les syndicats agricoles monter au créneau, s'efforçant de justifier par tous les moyens qu'ils n'étaient pas responsables des pollutions de la nappe phréatique et de l'Yser, les plans d'épandages étant conformes à la législation. Pour eux l'épandage de lisier sur les terres agricoles est une manne nécessaire et incontournable. À les entendre parler,

Chapeau, Madame le Commissaire Enquêteur!

C'est suffisamment rare pour que cela mérite d'être souligné: en phase avec la population, Madame le Commissaire Enquêteur nommée pour diriger l'enquête publique Dicopor à Houtkerque a courageusement pris la décision de prononcer un "non" catégorique à l'implantation d'une porcherie et de son plan d'épandage.



en Flandre :



les Bretons auraient souillé leur région et la mer plus par la pollution domestique que par la production animale hors sol!

La nappe phréatique superficielle de la Flandre intérieure est à l'heure actuelle de 110 mg/l de nitrate. (voir en été la source Notre-Dame de Bollezeele). Malgré tout on continue comme par le passé sans rien faire de plus. Nos interlocuteurs ne comprennent pas que la population puisse manifester son mécontentement face à ce type de pollution: « le porc ne sentant pas la rose, il faut donc faire avec » (sic!).

J'ose dire, et sans complexes, que l'agriculture et l'élevage flamands sont en perte de vitesse pour cause d'attentisme et de manque de civisme.

Si on réussit à geler les plans d'épandages, les prochaines porcheries seront équipées pour la méthanisation, le séchage de lisier, le lavage d'air en sortie de bâtiment, le lagunage, des techniques davantage en harmonie avec la norme européenne. À chaque fois qu'ils acceptent d'épandre un camion de fiente de volailles ou une tonne de lisier pour quelques euros, nos agriculteurs œuvrent pour la concurrence au détriment des autochtones. Et ce d'autant plus, on le sait bien, que les plans d'épandage ne sont guère respectés, le règlement n'étant pas appliqué à la lettre. D'ailleurs mieux vaudrait substituer à ces produits polluants ceux provenant des stations de compostage de la région avec mise à

disposition gratuite. La population n'y verrait pas d'inconvénients car c'est déjà compris dans ses charges et impôts locaux.

On le voit pour les élevages de poulets, de porcs, cela continue pour la culture des choux... de Bruxelles: à l'heure actuelle les terrains de la région sont emblavés par des producteurs belges permettant ainsi à leur terre de se reposer. Quand, en France, on se mettra à faire la même chose, il sera comme d'habitude trop tard...

Les questions de Virginie

« Nous avons décidé d'habiter la campagne pour sa qualité de vie et son calme. Malheureusement nous avons franchi le pas cet été et acheté notre première maison à Houtkerque à 103 m de ce projet sans en avoir eu connaissance. Est-ce que ces trois mètres vont nous garantir notre tranquillité sans subir les bruits et le trafic de l'exploitation? Subirons-nous les odeurs avec le système mis en place, car nous sommes sous les vents dominants? Quelles conséquences pour notre propre santé? Quel est l'intérêt pour notre commune? Que penser des risques de pollution des nappes phréatiques? Que penser du respect des plans d'épandage quand on sait la fréquence aléatoire des contrôles? Pourquoi d'ailleurs épandre dans des communes éloignées de plus de 40 km? N'existe-t-il pas d'autres lieux plus appropriés à ce genre d'exploitation? Ce projet reflète-t-il l'exemple d'une agriculture qui respecte l'environnement? M. le Préfet choisira-t-il l'intérêt de quelques-uns ou se ralliera-t-il aux inquiétudes des nombreux habitants de la commune? Nous attendons sa réponse qui décidera de notre avenir. »

Moralité: j'estime que les habitants des Flandres ne doivent plus subir. Quel que soit l'élevage, ils doivent exiger et obtenir le respect de l'environnement et de la vie quotidienne des personnes.

Comment? En mettant en place une structure à la José Bové, consistant à se faire respecter en menant des actions cadrant avec les besoins du moment. Une fois mis sur rails, l'impact de ce processus sera tel dans un petit périmètre que cela fera des émules sur le territoire national. Terminée la tranquillité des pouvoirs publics et des pollueurs de tout poil. Défendre ses idées, ses valeurs, oblige parfois à aller plus loin avec des risques mesurés. Ce sont les seules valeurs qui ne s'achètent pas. » E.K.

« Chacun a le droit de vivre et d'évoluer dans un milieu sain »

(Charte de l'Environnement)

À Nordpeene, l'enquête publique à propos d'un élevage de 4415 porcs permanents au Ménagat se terminera le 23 décembre. L'association Looweg, membre de l'ADELFA, a déposé un avis défavorable en vertu de la Charte de l'Environnement mais aussi selon la Loi Grenelle 1 :

- « les processus intensifs de production font peser des risques parfois trop forts sur les milieux, menaçant ainsi le caractère durable de l'agriculture elle-même » (art. 31)
- Pour la qualité des masses d'eau et des captages, l'objectif est de « réduire les intrants pour assurer leur protection contre les nitrates » (art. 27)



Le projet après 34 h de débat public

• **La Commission Particulière du Débat Public a clos ce 16 novembre un véritable marathon engagé deux mois auparavant, constitué de 9 soirées-débats. Quel bilan tirer de cet exercice de démocratie participative ?**

• Au regard de la présence massive de l'ADECA à l'ensemble des joutes verbales (avec le renfort apprécié de l'ADELFA à Dunkerque), il est sans contexte positif. Sans nul doute, nos multiples interventions lors des réunions ont permis de mettre en avant des incohérences et de pointer du doigt des interprétations erronées. La présentation du cahier d'acteurs de l'ADECA lors d'une de ces réunions publiques a permis de mettre en lumière les problèmes déjà réels sur le calaisis, problèmes susceptibles de s'aggraver fortement avec le projet Calais port 2015 : pollution atmosphérique due au transport routier et maritime, stationnement anarchique des poids lourds et de leurs contenus plus ou moins identifiés dans l'agglomération, saturation des axes autoroutiers du littoral et de contournement de la ville.

• Néanmoins, l'exercice de démocratie participative n'est pas goûté par tous les décideurs économiques de la même façon, en témoignent les quelques dérapages à l'encontre de l'ADECA et en l'occurrence de son président. L'implication citoyenne agace encore !

• Des inquiétudes persistent

Un impact prévisible : la dégradation de la qualité de l'air

Lors de la réunion de Dunkerque, les affirmations du cabinet d'études Environnement chargé par la région nous ont fait bondir de notre chaise et réagir aussitôt.

Morceaux choisis : « *Nous avons donc mentionné la qualité satisfaisante voire bonne de l'air au niveau du dioxyde de soufre et du dioxyde d'azote avec même une tendance à la baisse...* ».

Suffit-il qu'il n'y ait pas eu d'alertes sanitaires pour qu'on soit satisfait ? Des chiffres ?

L'Assemblée générale 2009 d'Opal'air a indiqué que le capteur de l'EREA le plus proche des quais d'escale des ferries a enregistré en 2008 les relevés les plus élevés en dioxyde de soufre de tout le littoral. Pire, successivement sur les mois d'avril, mai et juin 2009, ce même capteur détient tristement le record des relevés les plus élevés de toutes les sta-

• tions fixes de la région Nord Pas-de-Calais en maxi. horaire ! (cf. *Bulletin ATMO n°18*)

• Comment imaginer ne serait-ce qu'une seconde, que la jumboisation des navires transmanche déversant 5 000 véhicules de plus qu'actuellement chaque jour, ne va pas altérer la qualité de l'air ?

• Les ferries utilisent un fuel lourd très polluant pendant les traversées, et à l'escale leurs moteurs continuent de tourner avec un fuel moins polluant. Des analyses d'ATMO pour l'année 2007 donnent les chiffres des rejets atmosphériques des ferries à Calais : 1 249 kg de SO₂, 3 949 kg de NO_x, 114 kg de PM. De plus, les oxydes d'azote sont des précurseurs de l'ozone, dont le taux sur le littoral est élevé. On nous oppose la modernisation des navires et de leurs moteurs à venir, une réglementation prochaine plus stricte, l'extension vers l'est de la ville oubliant (ou faisant mine d'oublier) la situation financière des compagnies transmanche peu compatible avec des investissements massifs dans l'achat de nouveaux navires, le laps de temps entre l'adoption d'une législation et son application, la situation géographique de l'urbanisation.

Autre impact prévisible : un trafic routier en hausse (+ 20 % !) et ses conséquences

Malgré la volonté affichée et répétée des principaux acteurs du projet en matière de développement ferroviaire et du ferroutage, le maître d'ouvrage (la région NPDC) annonce 5 000 véhicules par an en plus sur la rocade est de Calais, "marge acceptable" (je cite) argumentant qu'actuellement les chiffres sont de 25 000 véhicules/j et que cette même rocade peut en absorber 35 000 v/j.

Acceptable pour qui, certainement pas pour les riverains. D'autre part, ces 5 000 véhicules vont principalement se répartir sur l'A16 déjà à la limite de la rupture, le reste sur l'A26.

Conclusions

Calais port 2015 est un projet porteur d'espoir économique et humain par la création massive d'emplois si attendue par nous tous. L'ADECA est donc favorable à la concrétisation du projet.

Aussi, nous resterons vigilants et déterminés sur les points suivants : la qualité de l'air dans le Calaisis, la maîtrise des conséquences de la hausse du trafic routier, la synergie entre les principaux acteurs du projet : la région, RFF et SNCF visant à réduire ces effets par un développement important du ferroviaire et du ferroutage, les compagnies maritimes transmanche par la réduction des émissions dans l'atmosphère. ■



stationnement en ville



Des incertitudes sur la conservation de la biodiversité

Pour faire face à l'évolution du trafic transmanche, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais projette une importante extension du port de Calais. Les quais d'accostage des ferries seraient reportés en mer d'environ 1 000 mètres et abrités d'une nouvelle digue. Ce projet doit être examiné par la Commission National du Débat Public. Par un cahier d'acteurs, le GON, dans le domaine de sa compétence, a réagi en valorisant les espaces naturels proches de ce projet. Longue de 3 500 m du pied de l'ancrage à la terre ferme à son extrémité la structure pleine de l'ouvrage immergée à environ - 10 m détournera les courants de flot et de jusant qui par voie de conséquence modifieront l'estran à l'ouest et à l'est de Calais. Des zones d'engraissement et d'érosion du rivage apparaîtront. L'étude en cours du transit sédimentaire par modélisation numérique y répondra d'une façon globale, mais il est à craindre qu'elle ne puisse le faire dans le détail, là où les espèces animale et végétale ont trouvé les conditions favorables de leurs habitats (hauts de plage, vasières...).

Risques de perte des zones naturelles favorables aux oiseaux

À l'ouest de Calais entre Blériot-Plage et Sangatte, les hauts de plage accueillent le quart des grands gravelots nicheurs de la Région. Qu'advient-il de ceci ? À l'est, l'estran classé en ZNIEFF de type 1, entre Calais et la Réserve naturelle du Platier d'Oye est large de 1 000 à 2 000 m. Les courants actuels et le vent ont façonné des zones plus souvent et plus longtemps immergées que d'autres. Des vases s'y sont déposées où prolifèrent des myriades de mollusques, d'arthropodes, d'annélides. Ces vasières idéalement situées à mi-parcours entre celles des Pays-Bas, de la Réserve du Zwin en Belgique et de la Baie de Somme, offrent des haltes pré et post-migratoires appréciées des espèces (20) de limicoles du Nord Européen. Durant les mois d'hiver les vasières sont aussi prisées par des centaines, voire des milliers de petits bécasseaux. Nous craignons que ces vasières fragiles s'ensablent. En peu de temps, cette richesse peut fortement baisser. A contrario, la possible création de vasière par accumulation de limon est très longue à se construire. De même pour la slikke des hauts d'estran et pour le schorre où chaque année hivernent des bandes d'espèces très rares.

Risques de perte de lieux de vie pour les deux espèces de phoques

Un banc sableux long de quelques centaines de mètres et large d'une centaine, proche du

Phare de Walde s'étire en presqu'île distante du rivage de 200/300 mètres formant aux marées basses une anse abritée. Ce site est unique pour le littoral de la Région. Deux espèces de phoques s'y reposent et se nourrissent en plus ou moins grand nombre toute l'année : le Phoque veau-marin et le Phoque gris. Le nombre de Phoques gris varie de quelques individus à plusieurs dizaines. Les phoques veaux-marins moins nombreux que les gris sont des habitués des bancs sableux et il ne serait pas impossible que des mises bas puissent avoir eu lieu au cours des étés passés.

Études complémentaires

Il serait dommageable pour notre région de voir disparaître ce banc-presqu'île ne serait-ce que par son rattachement complet au rivage, ainsi que les vasières et plages vertes d'une richesse exceptionnelle. Dans l'état actuel des connaissances, nous ne pouvons affirmer quel serait l'impact de cette nouvelle jetée sur la plage du Fort Vert. Cependant nous avons pu constater que la construction de tels ouvrages (jetée actuelle de Calais, du Clipon) avait toujours le même effet, à savoir un engraissement immédiatement à l'Est puis une érosion plus loin.

Nous ne savons pas jusqu'où ces deux évolutions divergentes se feraient mais pour les Hemmes de Marck, le résultat serait de toute façon une perte considérable de la biodiversité. Ne faut-il pas craindre aussi une érosion au niveau du Platier d'Oye, la perte d'autres plages à caractère patrimonial, voire la fragilisation d'un cordon dunaire déjà miné par endroits.

Nous demandons que l'étude du transit sédimentaire en cours prouve qu'il n'en sera rien. Pour éviter ou du moins atténuer les conséquences des modifications des courants marins, nous avons suggéré, de remplacer une partie de la digue-talus perpendiculaire et proche du rivage – celle qui freine le plus le transit des sédiments – par une jetée sur pilotis.

Le milieu naturel exceptionnel qu'est le Fort Vert avec ses dunes, ses prairies, ses mares, y compris son estran et le banc du Phare de Walde étant au cœur d'une vaste zone où existe une Réserve naturelle terrestre et deux sites "Natura 2000 en mer" nous demandons qu'une simulation en bassin reprenant la topographie des fonds marins soit réalisée. Nous demandons aussi que l'étude d'impact Flore Faune en cours tienne compte des invertébrés et les plantes, souvent rares et dont dépendent les oiseaux. ■

Pour le GON
Gérard Vermersch



Gravelines : le collectif "poussières" reste mobilisé

Le Collectif contre les Poussières de Gravelines indique que la modification de l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de la société Seabulk au quai à pondéreux est arrivée à la mairie de Gravelines début octobre. Il s'en est procuré un exemplaire en sous-préfecture et peut ainsi en faire connaître la teneur au plus grand nombre.



Cet arrêté préfectoral, enfin obtenu, est une avancée pour le Collectif. En effet, le travail réalisé durant un an et demie a porté ses fruits. Ce n'est certes pas la fin du combat mais une étape primordiale dans la résolution attendue des problèmes. Une étape qui aurait dû être mise en place depuis longtemps. Une étape qui a consisté à observer ce qui se faisait chez nous par rapport à ailleurs, à dresser un constat de la situation, à faire des propositions en ne perdant jamais de vue que si elles ne s'avéraient pas suffisantes, la possibilité serait gardée de demander une nouvelle modification.

Quatre fois moins de rejets autorisés

Un certain nombre de demandes ont été prises en compte. Tout d'abord, le taux de rejets qui était autorisé à 4 g/m²/j est passé à 1 g/m²/j en périphérie de site, ce qui rend ce taux similaire à celui pratiqué en Allemagne. 1 g/m²/j en périphérie de site, cela veut dire que la quantité enregistrée chez les habitants sera de 0,30 ou 0,35 g. Une moyenne mensuelle qui n'existait pas a également été accordée, elle est de 300 mg/m²/j. Le maintien en état de propreté permanent du site, des voies de circulation et des abords a aussi été exigé avec un taux de 100 g/m² pour les voies de circulation par exemple.

Bien évidemment, les tas doivent être maintenus humides de manière efficace, mais les tas stockés pour de longues durées devront également être laqués. Une analyse effectuée par un organisme extérieur portant sur le volet "Santé de l'étude d'impact" sera transmise à l'inspection aux frais de l'exploitant.

Certes nous avons demandé à ce que la hauteur des tas, entre 18 et 20 mètres, soit ramenée à ce qui se fait en Angleterre, entre 8 et 9 mètres, et nous ne l'avons malheureusement pas obtenu. Ce qui sera pratiqué, c'est une hauteur maximale de 16 mètres et de 14 mètres pour les produits les plus sensibles. Par contre, ils ont l'obligation d'être écrêtés.

Nous n'avons pas obtenu, non plus, des dispositions strictes, concernant l'arrêt ou le ralentissement de l'exploitation selon la vitesse du vent. Toutefois, l'exploitant doit mettre en place une procédure écrite faisant rapport de ces incidents. Un capteur doit être maintenu obligatoirement à l'extérieur du site.

Le collectif ne baisse pas la garde

Nous avons aussi obtenu que les 4 capteurs ADA présents à Gravelines et l'ensemble de la procédure en partenariat avec Aloatec et le SPPPI soient maintenus au moins jusqu'en octobre 2010. Ces capteurs ADA ont été très utiles puisqu'ils ont permis de définir, la fréquence et la quantité, mais surtout la provenance des poussières gênantes. Un quart Seabulk, un quart Alcan, un quart Béfésavaléra, un quart Comilog. S'y ajoute depuis juillet une grande quantité de sable provenant du bassin d'aviron. À ce titre, il convient de préciser que c'est contrairement aux engagements qu'avait pris la majorité lors du vote au conseil municipal concernant l'exploitation d'une sablière sur le site : « Toutes les dispositions ont été prises... etc. »

Ca veut dire quoi? Ca veut dire que même si on fermait totalement l'exploitation de la société Seabulk, ce serait inutile puisque nous aurions toujours les trois quarts des poussières des autres sociétés auxquels s'ajouterait le sable du bassin d'aviron.

Aujourd'hui, le collectif reste mobilisé et connaît les prochaines étapes. D'abord veiller à ce que l'arrêté préfectoral régissant la société Seabulk soit respecté, ce qui peut se faire grâce aux capteurs ADA; dans le cas contraire prendre les dispositions afin que la société soit condamnée. Ensuite vérifier que les mesures respectées soient suffisantes; dans le cas contraire demander à ce que les conditions soient durcies. Enfin surtout faire modifier les arrêtés préfectoraux des trois autres entreprises afin que les mêmes conditions soient appliquées chez elles. Il demande également des contrôles des services de l'État, de la DREAL, plus sérieux et plus fréquents ainsi qu'une enquête concernant l'impact sur la santé des différents composés cumulés. Celle-ci pourrait être mise en place par le SPPPI.



La foire aux n'importe quoi

Développement durable

Dunkerque va organiser en mai prochain la "6^e Conférence Européenne des Villes Durables". Fort bien.

À votre avis, est-ce que les élus, qui en furent de fervents zélateurs, prendront-ils pour exemple le projet d'implanter sur le littoral un terminal méthanier pour illustrer leur volonté de miser en toutes circonstances sur le développement durable ?

L'exercice sera difficile dans la mesure où, s'il se fait, le terminal méthanier du Clipon contribuera à diminuer le gisement déjà bien mal en point des ressources en énergies fossiles des générations futures, contribuera à libérer encore davantage de gaz à effet de serre générateurs de dérèglements climatiques, et nous éloignera de l'objectif raisonnable de développer sur notre territoire les énergies renouvelables.

La parole ou les actes, il faut parfois choisir.

Mécénat

L'on sait que Total, dont les profits sont plus que confortables (voir page 5), s'était lancée ces derniers temps dans une généreuse politique de mécénat patrimonial en faveur de la ville de Dunkerque.

C'est ainsi que le pétrolier s'associa à divers intervenants pour redonner vie au carillon du beffroi qui rythme à nouveau la vie locale. Compte tenu des sérieuses difficultés que rencontre présentement la raffinerie de Mardyck, chacun peut se poser la question : pourvu que ne sonne pas le glas !

Ce même pétrolier était annoncé comme intégrant le groupe des mécènes qui participeront au sauvetage, attendu de longue date, des "Bains Dunkerquois". Comme dit précédemment, la conjoncture n'étant plus ce qu'elle était, on peut légitimement se demander : pourvu que le projet ne tombe pas à l'eau !

Méthode Coué

Le directeur de la Centrale Nucléaire avait déjà annoncé la couleur. Interviewé voici quelque temps par le magazine "Entreprises", il déclarait péremptoirement : « en 2011, la centrale (de Gravelines) sera dans un état quasi neuf ». Ce qui avait d'ailleurs fait le titre de l'interview.

Cela nous avait laissé dubitatif : une centrale nucléaire qui conjugue simultanément vieillissement et rajeunissement, faut admettre que ce n'est pas banal. On connaît bien des humains qui signeraient des deux mains si on leur faisait pareille proposition.

Rebelote, le 9 décembre à Paris où se tenait la 21^e conférence des CLI, patronnée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Lors d'un débat sur le vieillissement des centrales, une tête pensante d'EDF assura tout de go qu'après la visite décennale réglemen-

taire des 30 ans, chacun des réacteurs continuerait d'être exploité sans aucun problème jusqu'à atteindre 40, voire 60 ans. Et d'assurer qu'au fil des ans, ces mécaniques bien huilées (voir page 4) seraient encore plus sûres et performantes qu'elles ne l'avaient jamais été !

Méthode Coué ? "Plus blanc que blanc" ? On se demande bien pourquoi à EDF, si plus ça va, mieux ça va, on ne fixe pas d'emblée le curseur à 100 ans, voire davantage. Cela permettrait par exemple à l'entreprise de renoncer à la coûteuse et improbable aventure de l'EPR devenu inutile, tout en renforçant les moyens qui font de plus en plus défaut – c'est de notoriété publique – par exemple à la sous-traitance.

Le retour à la bougie

Dieu sait si, il y a quelques décennies, la formule a eu du succès. Souvenez-vous, quelques beaux esprits clamaient haut et fort en toutes occasions : ou bien c'est le nucléaire, ou bien c'est le retour à la bougie ! Et de fustiger ces "écologues irresponsables" qui n'avaient pour perspective, pauvres de nous, que de nous ramener à l'âge des cavernes !

Or ne voilà-t-il pas qu'un journal sérieux, "Le Monde" pour ne pas le citer, sous la plume d'Hervé Kempf (15 et 16 novembre), se fait l'écho des inquiétudes de "Réseau de Transport d'Électricité", prestataire d'EDF, quant à « la disponibilité prévisionnelle du parc de production français pour cet hiver, disponibilité annoncée en net retrait »

Dame ! C'est qu'avec des assemblages bloqués par ici, un dispositif d'alimentation en eau de refroidissement obstrué par là, des réacteurs à l'arrêt pendant des mois (voir page 4), la ressource en énergie électrique hexagonale assurée en principe à 80 % par le nucléaire a toutes chances, par grand froid, d'être déficiente. Fin novembre, pour cause de problèmes techniques, une petite vingtaine de réacteurs (sur 58) était à l'arrêt !

Pas grave, pensez-vous, on ira s'approvisionner chez les voisins, en Allemagne par exemple où l'on a beaucoup misé sur les énergies renouvelables. D'accord, mais cela va coûter cher, très cher. Ainsi, en 2008 déjà, les Allemands nous ont revendu au prix fort en hiver trois fois plus de courant que nous leur en avions livré en été, à un prix bradé vu notre suréquipement nucléaire...

Alors sans plus tarder, suivez le conseil d'Hervé Kempf : « veuillez vérifier qu'il y a des bougies dans le tiroir de la cuisine » Et, accessoirement, les évolutions de votre facture d'électricité au sortir de l'hiver, en espérant qu'il ne sera pas trop rude !



La CLCV cible le bruit

Le groupe "Santé-Environnement" de la CLCV (Union Locale Flandre Maritime) s'est réuni le 3 décembre dernier à la Maison de Quartier du Pont-Loby à Petite-Synthe.

L'objet de la rencontre était de passer en revue les thèmes suivants :

- Bruits Industriels : poursuite du réseau des capteurs permanents
- Directive Européenne "Plan bruits"
- Tour de table pour connaître ce qui gêne le plus les habitants présents
- Décisions à prendre : que peut-on faire nous-mêmes ? Quelles personnes en responsabilité de ces questions pouvons-nous interpeller ?

Après un rappel des résultats obtenus à ce jour : mise en place d'un réseau de 7 capteurs de bruits permanents, pose d'un silencieux sur une tuyère, nous avons fait un tour de table.

Ce qui ressort de cet échange :

- Il y a les bruits industriels entendus même à Petite-Synthe, quartier du Pont-Loby.
- Les bruits routiers notamment ceux de l'A16 et de la pénétrante ouest (ancien canal de Mardyck) sont également perçus et gênent les riverains.

Constituent également des nuisances, les bruits intempestifs de jeunes et moins jeunes circulant à toute vitesse dans les rues la nuit avec motos, quads, etc.

Décision a été prise de nous retrouver le mercredi 20 janvier prochain à 18 h à la Maison de Quartier du pont Loby.

D'ici là et pour préparer cette rencontre, chacun notera les principaux lieux où il y a des bruits intempestifs pour les analyser, s'informer sur les lois régissant tout ce qui concerne les BRUITS. Qui est responsable de quoi ? Cette recherche nous permettra d'adresser des courriers aux responsables en vue de les rencontrer pour leur faire part des problèmes soulevés, transmettre nos observations et voir si des solutions seraient possibles et dans quels délais.

Toutes celles et ceux qui souhaitent participer à cette rencontre seront les bienvenus
le mercredi 20 janvier 2010, à 18 h
Maison de quartier du Pont-Loby

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : François Vandebunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 4 €
ISSN 1293-5484



Fédération d'associations de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 20 30 40
Fax : 03 28 20 30 39
www.maison-environnement.org
dunkerque.pollution.free.fr

L'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

*Équité sociale,
efficacité économique,
qualité de l'environnement...*

**« Le développement durable,
c'est répondre aux besoins du présent
sans compromettre la capacité
des générations futures
de répondre à leurs propres besoins »**



*sterne naine évoluant
dans le ciel du Clipon*

Bonne année durable 2010